

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 46-2022

Objet : Demande de subvention liée à la mise en place des périmètres de protection de Kératry dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral du 13 juillet 2021

Rapporteur : Hugues TUPIN

Les périmètres de protection de Kératry sont définis par l'Arrêté Préfectoral du 13 juillet 2021. Cet arrêté déclare d'utilité publique au bénéfice de Douarnenez Communauté l'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau de Kératry, située sur la commune de Douarnenez, ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

Un plan de ces périmètres est annexé à ce document.

Dans ce cadre, la collectivité doit mener des travaux (mise en place d'une clôture rigide sur le périmètre immédiat, création de talus, ...). La collectivité doit aussi reverser des indemnités aux propriétaires et exploitants agricoles des périmètres de protection établis.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC Eaux et Assainissement du 7 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- **D'autoriser les demandes de subvention auprès des partenaires financiers (Conseil Départemental du Finistère, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne, ...) pour tous travaux et indemnités étant imposés ou préconisés par l'Arrêté Préfectoral du 13 juillet 2021.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

